

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	N° 2021-463

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 septembre 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	<i>N° 2021-463</i>

**Représentation de Bordeaux Métropole au sein du conseil culturel de l'Université
Bordeaux Montaigne - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Le Service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique (SUAC)

L'Université Bordeaux Montaigne a créé, par décision du conseil d'administration, après avis du conseil académique, un Service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique (**SUAC**), dit « service culturel ».

Ce service culturel participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique culturelle et artistique de l'université et organise des actions destinées aux étudiants et proposées à l'ensemble des personnels de l'université ainsi qu'à un public extérieur à l'établissement.

Le service culturel a pour vocation de promouvoir la culture et les arts au sein de la communauté universitaire et dans son écosystème et constitue un levier de développement des pratiques et initiatives dans les domaines de la formation, de la recherche, de la création et de la diffusion des productions et des événements.

Il programme toute l'année des événements et ateliers culturels, en partenariat avec les différentes composantes universitaires et associations étudiantes, ainsi qu'avec les partenaires associant le monde universitaire et les institutions et associations culturelles locales, le service culturel est force de proposition pour ouvrir la politique culturelle de l'Université sur la cité et sur le monde.

Les statuts du service culturel, approuvés par le conseil d'administration, fixent les modalités de désignation et les attributions de son directeur, ainsi que la composition du conseil culturel, les modalités de désignation de ses membres et la durée de leur mandat.

2 - Le conseil culturel

Le conseil culturel a pour mission d'élaborer des propositions en ce qui concerne la politique culturelle et artistique de l'établissement.

Il formule une proposition pour la nomination du/de la directeur (rice) du service culturel.

Il adopte les statuts du service culturel, après approbation du conseil d'administration de l'université ainsi que le règlement intérieur du service culturel.

Il vote le projet de budget du service culturel.

Le cas échéant, il fait des propositions de modifications des statuts du service culturel.

Il peut être consulté par les instances délibérantes de l'université sur toute question relevant de sa compétence.

Composition du conseil culturel :

le conseil culturel comprend 26 membres avec **voix délibérative**, dont :

*Président d'université :

➤ Le Président d'université, ou son représentant désigné par ce dernier, qui préside le conseil culturel ;

* Membres représentant les usagers et les personnels de l'université :

➤ le Vice-président étudiant, pour la durée de son mandat,

le directeur du SCD ou son représentant,

➤ 6 usagers (étudiants) inscrits à l'université, et relevant respectivement des composantes et de l'instance suivante :

✓ 1 étudiant (1 titulaire et son suppléant associé, à parité femme/homme) représentant l'UFR (Unité de formation et de recherche) Humanités ;

✓ 1 étudiant (1 titulaire et son suppléant associé, à parité femme/homme) représentant l'UFR Langues ;

✓ 1 étudiant (1 titulaire et son suppléant associé, à parité femme/homme) représentant l'UFR STC (Unité de formation et de recherche Sciences des territoires et de la communication) ;

✓ 1 étudiant (1 titulaire et son suppléant associé, à parité femme/homme) représentant l'IUT Bordeaux Montaigne ;

✓ 1 étudiant (1 titulaire et son suppléant associé, à parité femme/homme) représentant l'IJBA (Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine) ;

✓ 1 étudiant membre de la Commission de développement de la vie étudiante et associative (CDVEA) de l'université (1 titulaire et son suppléant associé, à parité femme/homme) ;

➤ 6 enseignants de l'université, et relevant respectivement des composantes suivantes :

✓ 1 enseignant/enseignant-chercheur représentant l'UFR humanités,

✓ 1 enseignant/enseignant-chercheur représentant l'UFR langues,

✓ 1 enseignant/enseignant-chercheur représentant l'UFR STC,

✓ 1 enseignant/enseignant-chercheur représentant l'IUT,

✓ 1 enseignant/enseignant-chercheur représentant l'IJBA,

✓ 1 enseignant/enseignant-chercheur représentant le DEFLE (Département d'études du français langue étrangère).

➤ 2 représentants des services administratifs de l'université désignés par le président d'université ;

*Personnalités extérieures:

➤ le Directeur régional ou territorialement compétent des affaires culturelles ou son représentant,

➤ 3 représentants des collectivités territoriales:

▪ le Directeur (ou son représentant) de la direction de la culture et du patrimoine de la

région Nouvelle-Aquitaine,

- deux autres représentants de collectivités locales parmi l'une ou l'autre des collectivités suivantes (ville de Pessac ou ville de Gradignan ou ville de Talence ou Bordeaux Métropole),

- le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation ;4 personnalités qualifiées désignées en raison de leurs compétences, dont des représentants d'institutions culturelles et artistiques, d'organismes en charge de la culture scientifique, technique et industrielle.

La durée du mandat des personnalités extérieures est de 4 ans.

Membres du conseil avec **voix consultative** :

le Directeur du service assiste avec voix consultative aux séances du conseil.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne peut inviter un étudiant du DEFLE ainsi que, par ailleurs toute personne ressource sur des points précis de l'ordre du jour. Les personnes précitées peuvent participer aux discussions du conseil, avec voix consultative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article D719-46 du Code de l'éducation,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant titulaire au Conseil culturel de l'Université Bordeaux Montaigne,

CONSIDERANT les candidatures à ces fonctions,

DECIDE

Article Unique : de désigner, après vote, pour représenter Bordeaux Métropole au Conseil culturel de l'Université Bordeaux Montaigne :

- Titulaire : Monsieur Baptiste Maurin

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT